

Image not found or type unknown



Le droit au chômage des dirigeants de SAS

Fiche pratique publié le 23/04/2014, vu 340 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les dirigeants de SAS peuvent parfaitement cumuler leur mandat social avec un contrat de travail

La SAS est très largement gouvernée par le pacte statutaire. Il est ainsi expressément exclu du régime des SAS les articles L. 225-17 à L. 225-126 du Code de commerce visant, notamment, la direction et l'administration des sociétés anonymes.

[Voir le guide](#)